



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Lille, le 29/01/2020

## **FIC 2020 : l'ANSSI plaide pour une souveraineté européenne en matière de cybersécurité**

*L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) participe à la 12ème édition du Forum International de la Cybersécurité (FIC) les 28, 29 et 30 janvier 2020 à Lille Grand Palais. A cette occasion, l'ANSSI appelle au développement d'une souveraineté européenne en matière de cybersécurité et à la promotion, au niveau international, des valeurs européennes pour la paix et la stabilité du cyberspace.*

### **2020, L'ANNÉE DE L'EUROPE POUR LA CYBERSÉCURITÉ**

Au cours des dernières années, l'Union européenne (UE) a mis en place des fondations solides pour la sécurité numérique de la société et de l'économie européenne, au travers notamment de la directive NIS, du *Cybersecurity Act* et de son cadre européen de certification. S'appuyant sur son expertise nationale, la France, et notamment l'ANSSI, est fortement investie dans la coopération avec ses partenaires européens et l'ENISA pour rendre opérationnel ce socle commun de règles.

Face à l'ampleur de la menace cyber, l'ANSSI appelle à approfondir cette base et à positionner la cybersécurité comme un enjeu prioritaire de la nouvelle législation européenne.

### **ASSUMER UNE SOUVERAINÉTÉ EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ**

L'UE doit se donner les moyens de développer son autonomie et son leadership en matière de cybersécurité. Pour l'ANSSI, la souveraineté de l'Europe nécessitera des efforts renouvelés en matière de développement capacitaire, de réglementation, de politique industrielle, ainsi qu'une gouvernance adaptée aux enjeux.

Premièrement, le renforcement des capacités de cybersécurité de l'UE est impératif au sein des administrations des Etats membres, mais également aux niveaux du tissu économique, des citoyens et des institutions européennes elles-mêmes.

Par ailleurs, l'élévation du niveau de sécurité de l'espace numérique européen suppose une prise en compte des risques associés aux nouvelles technologies et aux nouveaux usages dans les politiques publiques européennes sectorielles. Cela passera également par le déploiement d'un tissu européen d'industriels de cybersécurité de

confiance, que les financements européens en soutien à la R&D et au déploiement technologique doivent permettre d'accompagner.

Enfin, la gouvernance européenne devra être renforcée et favoriser encore davantage le partage d'expérience et la mise en réseau des acteurs. L'initiative Blue OLEx a été un premier pas pour établir un dialogue européen de haut niveau sur les sujets cyber. Elle a également permis d'identifier les domaines dans lesquels la coopération doit être renforcée pour répondre de manière concertée aux défis auxquels l'écosystème européen est confronté. En complément, le dialogue doit se développer entre les institutions européennes.

« *L'année 2020 marque le début d'un nouveau cycle européen. L'Europe doit être en mesure d'affirmer sa souveraineté dans le domaine cyber pour promouvoir ses valeurs en matière de paix et de stabilité du cyberspace au niveau international* », affirme Guillaume Poupard, Directeur général de l'ANSSI.

### **Programme complet des interventions de l'ANSSI au FIC 2020 :**

- **Keynote de Guillaume Poupard pour l'ouverture du FIC (29 janvier / 09h30 / Amphi Vauban).**
- **Atelier « *Cybersecurity Act*, An I » (29 janvier / 11h30 - 13h00 / Pasteur).** L'ANSSI présentera sa vision du *Cybersecurity Act*, ainsi que les missions de l'autorité nationale de certification.
- **Remise des labels EBIOS *Risk Manager* et SecNumedu-FC pour EBIOS *Risk Manager* (29 janvier / 11h30-12h00 / stand de l'ANSSI).** L'agence remettra des labels à trois solutions logicielles qui instancient la méthode EBIOS *Risk Manager* et à trois formations continues dédiées à EBIOS *Risk Manager*.
- **Atelier « *Active Directory* : clé de voute de la cybersécurité ? » (29 janvier / 11h30 - 13h00 / Van Gogh).** L'ANSSI présentera les enjeux et les actions de l'agence sur la sécurité de l'*Active Directory*.
- **Atelier « Souveraineté numérique: sans l'Europe point de salut ? » (29 janvier / 13h45 - 15h15 / Vauban).** L'agence débattrà sur les différences entre les notions d'autonomie stratégique, de souveraineté et de puissance.
- **Conférence de presse de l'ANSSI (29 janvier / 14h00 - 15h30 / Salon Presse du Grand-Palais).**
- **Signature de la convention de partenariat entre l'ANSSI et l'association DECLIC (30 janvier / 10H00-10H30 / stand de l'ANSSI).** L'agence s'associera avec DECLIC, association de 35 structures départementales ou régionales de mutualisation.
- **Atelier « Le mot de passe: chronique d'une mort annoncée ? » (30 janvier / 14h00 - 15h30 / Matisse).** Pour l'ANSSI, ce n'est pas le mot de passe en tant que tel qui risque de disparaître, mais son utilisation en tant que simple facteur. L'apparition de solutions alternatives, concrètes, accessibles et sécurisées se fait à la faveur d'un cadre réglementaire orienté vers le grand public (eIDAS / Loi pour une République numérique).
- **Atelier « Comment faire rimer sécurité et stratégies d'entreprise ? » (30 janvier / 14h00 - 15h30 / Van Gogh).** L'ANSSI défend une prise en compte et une gestion du risque numérique au plus haut niveau de l'organisation

L'agence est présente tout au long de l'événement avec un stand, espace d'échange sur les problématiques de la sécurité numérique et de documentation sur les bonnes pratiques informatiques. Cette année, une partie du stand de l'ANSSI est dédiée à la formation et une autre à la méthode EBIOS *Risk Manager*. Le stand comprend également un espace recrutement pour permettre à de potentiels candidats de rencontrer des experts et d'échanger sur les opportunités de carrière à l'agence.

Pour en savoir plus sur la participation de l'ANSSI, rendez-vous sur : [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr).

## À PROPOS DE L'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n°2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION  
ANSSI - 51, boulevard de la Tour-Maubourg - 75700 PARIS 07 SP



[www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr) - [communication@ssi.gouv.fr](mailto:communication@ssi.gouv.fr)



## CONTACTS PRESSE

Margaux Vincent  
[margaux.vincent@ssi.gouv.fr](mailto:margaux.vincent@ssi.gouv.fr)  
06 49 21 63 80

Baptiste Grégoire  
[baptiste.gregoire@ssi.gouv.fr](mailto:baptiste.gregoire@ssi.gouv.fr)  
06 07 68 25 91

Bureau relations presse  
[communication@ssi.gouv.fr](mailto:communication@ssi.gouv.fr)  
01 71 75 84 04